

Le Caquetoir

Brinon sur Sauldre
Bulletin Municipal - N° 62 - Juillet 2019




Mairie de Brinon sur Sauldre

6 Route de Chaon
18410 BRINON SUR SAULDRE
Tel : 02 48 81 52 70
Fax : 02 48 81 52 71
www.ville-brinon.fr
accueil.mairie@ville-brinon.fr

Courriel :
lecaquetoir@gmail.com

Horaires
Lundi et mercredi
9h00 - 12h00
Mardi, jeudi, vendredi
9h00 - 12h00 et 14h30-17h30
Samedi (semaine paire)
10h00 - 12h00

Au sommaire

- 
- Le Budget
 - La fin des Travaux des ERP
 - Mise au point sur les subventions
 - Un point vigilance
 - Les expositions
 - L'actualité des associations
 - L'article des écoliers
 - Zoom sur les professionnels
 - Souvenirs, souvenirs...
 - Les infos
 - La recette

Flave



Chers Brinonnaises et Brinonnais, chers amis,

Depuis quelques mois, nous assistons à des manifestations populaires, certainement légitimes pour bien d'entre-nous mais qui malheureusement, du fait de quelques-uns, dégénèrent et dégradent l'image de notre pays, auxquelles je ne peux adhérer.

Le "tout" tout de suite est d'actualité mais est source de bien de difficultés et frustrations. Je "Clic" et ça arrive... et quand on n'obtient pas ce que l'on veut, on se révolte.

Notre monde va trop vite, essayons de retrouver les valeurs de nos anciens qui partageaient, soutenaient leurs proches et savaient patienter.

Ce climat de désarroi et d'agacements, nous le ressentons et devons y faire face au quotidien au sein de nos services où le personnel est souvent confronté à des mécontentements de la part des citoyens. Et pourtant, je peux vous assurer que ceux-ci donnent le maximum d'eux-mêmes et parfois bien au-delà de leurs prérogatives.

Le restructuration des services publics est en grande partie responsable de cette situation: trop de services publics délocalisés, déshumanisés et c'est loin d'être terminé par la suppression attendue des agences postales, des trésoreries, des services d'urbanisme, gestion de l'eau et assainissement...

Nos agents suivent régulièrement des formations pour se tenir informés et faire face à de nombreuses questions pertinentes mais la transformation de notre société est en marche, à nous de nous adapter sans faire trop de vagues.

Nos atouts sont nombreux et misons ensemble pour l'essor du tourisme de plus en plus attiré par une nature sauvage. Préservons notre Sologne et faisons-la connaître au plus grand nombre, à l'exemple de nos professionnels talentueux. Je cite, ici, l'originalité des "Bulles de Sologne" implantées à Glatigny, mais aussi "Cheval Attitude en Sologne". Ils attirent une clientèle variée et participent à diffuser une image positive de notre village bien au-delà de nos limites territoriales.

L'accueil réservé par nos restaurateurs, hôteliers, hébergeurs, commerçants dynamise notre bourg, qu'ils en soient remerciés.

Il est important de maintenir un tissu commercial, artisanal et industriel et diversifier l'offre, des aides à l'installation ou à l'amélioration sont en place pour faciliter vos investissements.

Les animations proposées par les diverses associations brinonnaises méritent également votre participation active car elles sont le ciment de notre dynamisme local, alors soyez nombreux à venir récompenser leurs efforts et engagements bénévoles.

Enfin, vous n'êtes pas sans avoir remarqué le changement de "look" de notre bulletin, que nous voulions plus moderne, et plus aéré, nous attendons vos retours, remarques ou idées.

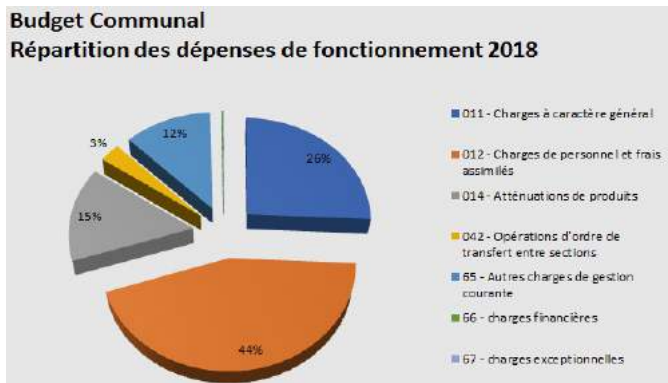
Je voudrais que cet été soit agréable pour tous, dans le calme et la sérénité.

Bonnes vacances à tous.

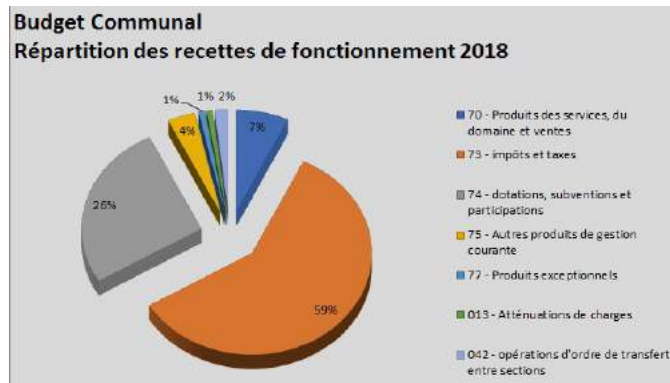
Lionel Pointard,
Maire de Brinon Sur Sauldre

Compte Administratif - Fonctionnement 2018

Dépenses de fonctionnement

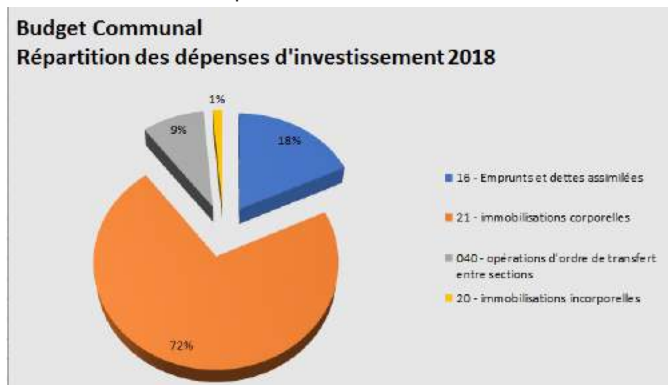


Recettes de fonctionnement

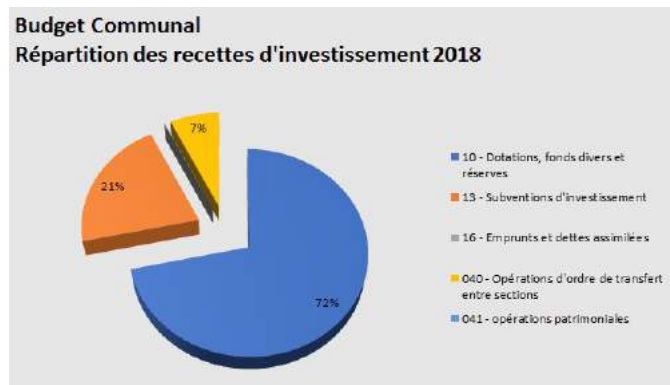


Compte Administratif - Investissement 2018

Dépenses d'investissement



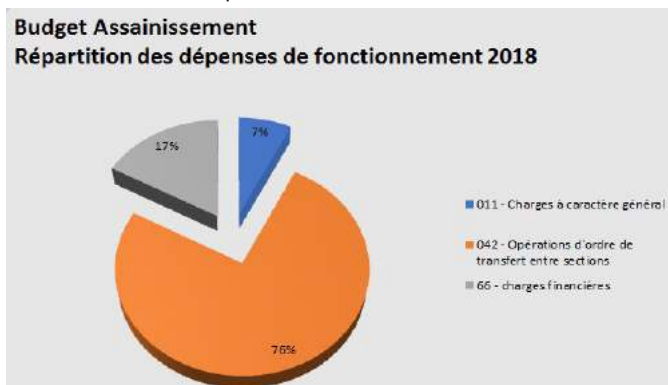
Recettes d'investissement



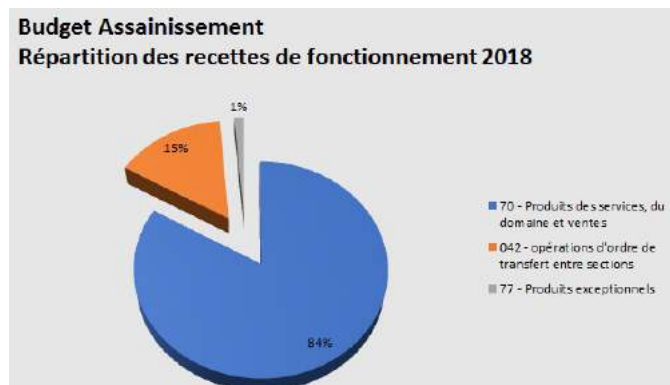
Compte Administratif - Assainissement

Compte Administratif - Fonctionnement 2018

Dépenses de fonctionnement

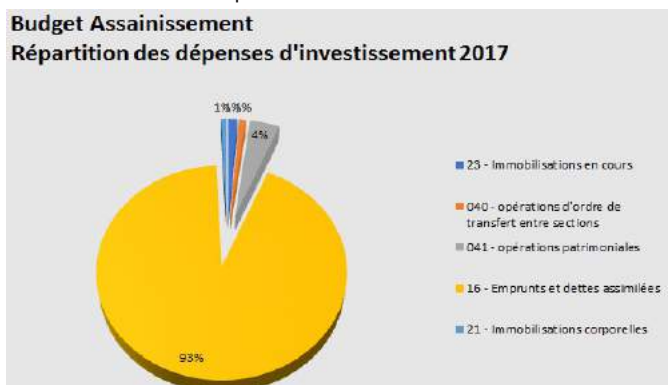


Recettes de fonctionnement

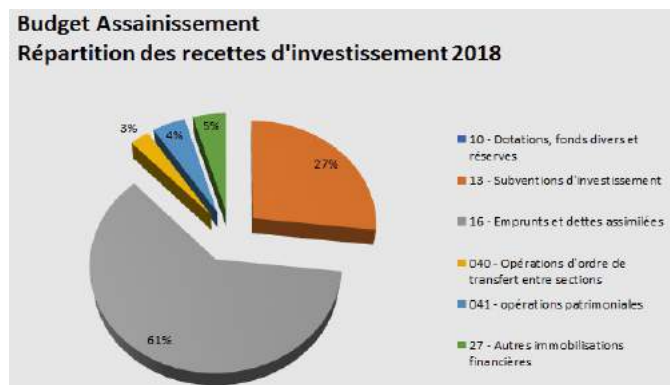


Compte Administratif - Investissement 2018

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Budget

Avec une diminution des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2018 conjuguée à une augmentation des recettes, nous dégageons un bénéfice de fonctionnement de 193 565.00 €.

Compte-tenu des excédents antérieurs, nous pouvons reporter en section d'investissement la somme de 367 151 € ce qui nous permet cette année encore d'envisager des travaux d'aménagement.

L'effort consenti sera porté essentiellement sur la voirie : amélioration de la chaussée route d'Isdes dit le "vivier", chemin de la bergerie, parking des Pointards, cour de l'école et autres petits travaux de réfection.

Des travaux plus modestes mais tout aussi utiles concernent :

- . la rénovation du parquet de la salle Jean Boinvilliers et pose de rideaux occultants,
- . l'installation d'un sanitaire supplémentaire salle du mille-clubs,
- . mise aux normes électriques des ateliers municipaux,
- . aménagement de greniers au dessus des garages annexes, l'équipement technique devenant de plus en plus complet : herse, balayeuse, tondeuse, souffleur.... il devient urgent d'optimiser l'espace au sol.
- . installation d'une climatisation réversible en Mairie, pour le confort des employés mais aussi du public.

De nombreux travaux sont réalisés en interne par notre peintre, Jean-Marc Mauger, qui met son art au service de la commune et embellit l'espace public tout en entretenant le patrimoine immobilier.

Reste dans les starting blocks :

- . le grand projet du centre bourg auquel nous allons nous atteler pour présenter un projet fiable, réfléchi et se donner les moyens de le financer au mieux.
- . le remplacement des huisseries des écoles, cantine et bibliothèque : vaste programme vu le nombre de fenêtres et les contraintes imposées par les Bâtiments de France, ces édifices étant dans le périmètre direct de l'église. Ces travaux ayant pour finalité de réaliser des économies d'énergie peu négligeables et un confort pour nos écoliers.



Rénovation du parquet - Salle Jean Boinvilliers



Installation du sanitaire - Salle du Mille-Clubs

Plan de financement des travaux de rénovation du parquet du Gymnase / Salle Jean Boinvilliers

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant	Libellé	Montant	%
Travaux	15 262.00 € HT	Etat - DETR	6 104.80 €	40 %
		Conseil Régional - CRST Sancerre Sologne	3 052.40 €	20 %
		Autofinancement	6 104.80 €	20 %
TOTAL	15 262.00 € HT	TOTAL	15 262.00 €	100 %

C'est fini

Trois années auront été nécessaires pour boucler notre programme de mise en accessibilité aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises, nous vous donnons seulement une vue d'ensemble des frais occasionnés. Nous pensons que ces transformations ont permis de rénover et d'améliorer l'accueil du public, toute personne confondue. Un petit coup de jeunesse fait revivre ces lieux, pour exemple, la bibliothèque, lieu incontournable de la culture pour tous et qui voit sa fréquentation accrue. L'accueil assuré par Cécile Malbec, la diversité des œuvres proposées, les animations soutenues par les Amis de la Bibliothèque, la configuration des locaux, tout concourt à ce succès.

Travaux des ERP année 2018 - 3^{ème} année

DEPENSES		RECETTES		
TRAVAUX	68 154.02 HT	DETR - PREFECTURE DU CHER	23 823,36 €	35%
		PAYS SANCERRE SOLOGNE - CONTRAT CRST- Conseil regional centre Val de Loire	27 256,53 €	40%
		Total subventions	51 079,89 €	75%
		Auto financement communal	17 074,13 €	25%
Total	68 154.02 € HT	Total	68 154,02 €	100%

Maître d'oeuvre : Joëlle Lesueur-Pasquier

Entreprises :

Gros Œuvres	Entreprise Mardesson d'Argent-sur-Sauldre
Menuiseries alu	Entreprise Alu Glace de Vierzon
Menuiserie Bois	Entreprise Rapaud-Dosque de Salbris
Plâtrerie-Isolation Entreprise	Lagrange de Baugy
Plomberie	Entreprise Patrick Lebrun de Clémont
Electricité	Entreprise Vailly Electric de Vailly-sur-Sauldre
VRD	Entreprise Clément de Salbris
Assainissement	Entreprise Raymond Louis de Brinon

La mise aux normes d'accessibilité a été réalisé au sein de la Commune sur 3 années (2016-2017-2018) suivant l'AD'Ap (Agenda d'accessibilité Programmé) réalisé en 2015 (validé en conseil municipal du 15 septembre 2015) suite à la loi du 11 février 2005 modifiée par la loi du 10 juillet 2014.

* La 1^{ère} année : Travaux réalisés au Mille-Clubs, Bibliothèque, Maison des pêcheurs, vestiaires du stade, sanitaires de l'étang et de l'église)

* La 2^{ème} année : Ecoles maternelle et primaire, la cantine scolaire et l'Eglise (en partie suite à une dérogation de l'architecte des bâtiments de France étant donné que celle-ci est classée aux monuments historiques)

* La 3^{ème} année : Le gymnase/salle Jean Boinvilliers et les deux IOP (Installations Ouvertes au Public, c'est à dire terrains de Tennis et boulodrome)

Le maître d'œuvre pour ces trois années : Madame Joëlle Lesueur Pasquier à Argent sur sauldre.

DEPENSES - HT		RECETTES		%
Travaux de 2016	81 203,88 €	Subvention : DETR - Subv. Etat	18 900,00 €	23%
		Autofinancement	62 303,88 €	77%
Travaux 2017	79 061,11 €	DETR - PREFECTURE DU CHER	27 974,00 €	35,39%
		PAYS SANCERRE SOLOGNE - CONTRAT CRST- Conseil regional centre Val de Loire	30 600,00 €	38,70%
		Autofinancement	20 487,11 €	25,91%
Travaux 2018	68 154,02 €	DETR - PREFECTURE DU CHER	23 823,36 €	35%
		PAYS SANCERRE SOLOGNE - CONTRAT CRST- Conseil regional centre Val de Loire	27 256,53 €	40%
		Autofinancement	17 074,13 €	25%
TOTAL	228 419,01 €	TOTAL SUBVENTIONS	128 553,89 €	56%
		TOTAL AUTOFINANCEMENT	99 865,12 €	44%

Du côté de la municipalité

Petite mise au point

Une subvention publique peut être accordée pour l'accomplissement de missions d'intérêt général pour la globalité des habitants de la commune et doit impérativement être d'intérêt local.

Les associations qui œuvrent dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la commune.

Cette aide peut prendre plusieurs formes : financières, mise à disposition d'un local ou de moyens techniques (photocopies gratuites par exemple), d'équipements, de diffusion des manifestations sur le site internet...

L'attribution d'une subvention est une libéralité et non un droit, l'octroi est soumis à contrôle et chaque année, il vous appartient de présenter un bilan comptable complet et les motivations de la demande.

La subvention accordée doit être utilisée par l'organisme demandeur et ne peut en aucun cas être redistribuée.

Le refus de subvention n'est pas soumis à obligation de motivation et l'octroi antérieur d'une aide financière ne confère aucun droit à son renouvellement systématique.

Cette année, la commune a accordé 13.671€ pour la réalisation de divers projets associatifs.

Une aide spécifique et exceptionnelle a été votée pour l'association Cheval Attitude Sologne pour la mise en place de l'association qui oeuvre pour l'accès des personnes en situation de handicap (voir article et projets en cours).

Le Bal ...

La commune de Brinon soutient aussi de beaux projets hors communes.

Chaque année le Collège Gérard Philippe d'Aubigny sur Nère, propose un projet artistique et culturel : "Léz'arts ô collège", initié par le Conseil Départemental du Cher, l'Education Nationale et l'association Hémisphère de Bourges, un groupe d'artistes.

Une classe du collège ainsi que les élèves de la chorale participent tout au long de l'année scolaire à la réalisation de ce projet ; la commune de Brinon y participe grâce à une subvention accordée.

Le film "Le Bal" d'Ettore Scola a inspiré le spectacle de nos artistes en herbe avec pour thème le bal musette, où se mélaient gaiement chants, comédie et danses : valse, charleston ou encore tango n'ont plus de secret pour eux.

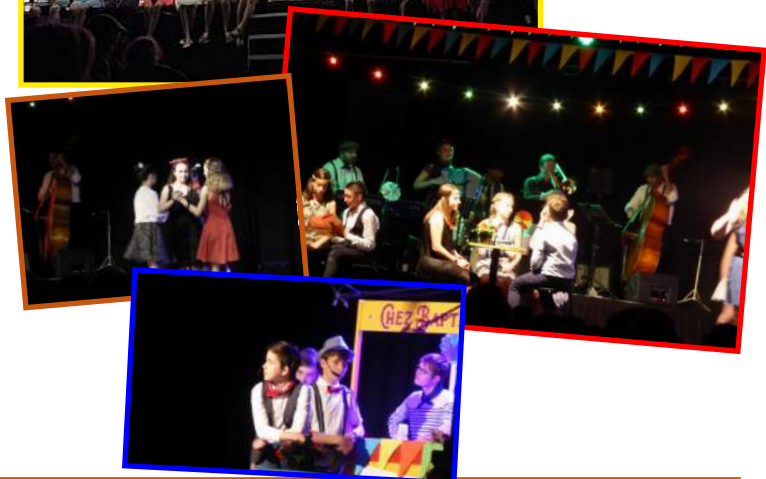
Le public venu en nombre a pu pousser la chansonnette sur les titres tels que "Y'a d'la joie", "Mon amour de Saint Jean", ou bien encore "Riquita jolie fleur de java".

Les collégiens très professionnels ont visiblement pris beaucoup de plaisir à interpréter leurs rôles, et le public, conquis, les a récompensés par une "standing ovation" et de longs et de chaleureux applaudissements.

Affiche du spectacle



90 élèves du collège Gérard Philippe sur scène



C'est à La Forge à Aubigny sur Nère qu'ont eu lieu trois représentations.

Les Professionnels

La maison Paramédicale de Brinon

Ouverte depuis le 1^{er} février 2019, la maison paramédicale est située 8, place de l'église.

Deux infirmiers, deux kinésithérapeutes et une pédicure/podologue y officient.

Les infirmiers :

- Sandra Gaëlle Carron
- Vivien Salvaterra

Prendre rendez-vous pour tous les soins à domicile, du lundi au dimanche inclus.

Par téléphone : 06.48.58.61.91

Au cabinet : uniquement sur rendez-vous les lundi et jeudi de 7h30 à 8h, et le samedi matin.

Les kinésithérapeutes :

- Juliana B.Nagy
- Isabelle Cousin, sa collaboratrice et ostéopathe

Téléphone : 02.48.58.53.73

Pédicure / podologue :

- Marion Bouteillé

Uniquement le mardi

Téléphone : 06.83.27.90.11 ou 02.38.29.13.34



L'Entreprise Gaëtan Louis



Gaëtan, enfant du pays vient de créer sa propre entreprise de travaux de terrassement et d'espaces verts.

Né à Brinon, il vit aujourd'hui dans une jolie maison, Chemin de la Gare, avec sa femme Maryse, née Mauger et leurs trois beaux et adorables enfants Samuel, Laura et Anna.

Il a acquis quinze ans d'expériences dans le métier, depuis l'apprentissage dans l'entreprise de son père Raymond Louis.

A ce jour, il travaille toujours avec lui, une semaine sur deux, afin de démarrer son activité en toute sérénité.

Les services proposés :

Travaux

Curage et création de fossé et étang - assainissement individuel - tout à l'égout - drainage - réalisation de chemin d'accès - parking - tranchée technique - tranchée fluviale - réfection de votre terrain et tout autre travaux de terrassement.

Espaces verts

Tonte - engazonnement - plantation - création et entretien de vos jardins - abattage et taille d'arbres et haies - arrachage et rognage de souches - allées et bordures de jardins - pose de clôture pavillonnaire.

"La nature est belle, l'entretenir la rend sublime"

Contact :

Courriel : gaetan.louis@orange.fr

Tel : 06.77.20.96.09 ou 09.75.40.87.30

Les Professionnels

Un projet devenu réalité ...

Dans notre édition parue en juillet 2018, nous vous présentions le projet de deux brinonnaises, Laëtitia Huppe et Aurore Thiot, celui d'ouvrir une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) ... chose promise, chose dûe, elles l'ont fait !!



En effet, depuis le 6 novembre 2018, elles ont enfin ouvert les portes de cette MAM à Clémont, et accueillent aujourd'hui pas moins de 8 enfants.

A noter qu'elles ont été rejointes par Céline Maridet, maman de deux jeunes enfants, elle aussi ayant effectué une reconversion professionnelle afin d'exercer le métier d'assistante maternelle.

Rappelons que les assistantes maternelles de la MAM travaillent de la même façon que les assistantes maternelles exerçant à domicile ; les parents employeurs établissent un contrat avec elles, et versent un salaire de façon nominative et personnelle. Chacune d'entre elles a obtenu un agrément composé de plusieurs places, ce qui leur permet d'accueillir un à quatre enfants (chacune).

La différence notable ici, est que ces professionnelles ont choisi de créer une association afin de gérer la partie logistique de leur métier : paiement du loyer, des factures, achats de matériels et de fournitures de puériculture, etc...

En aucun cas l'argent versé à l'association n'atterrira directement dans les mains des assistantes maternelles ; il sera utilisé afin d'assurer le bon fonctionnement de la MAM et réinvesti dans les différents projets évoqués lors de



l'assemblée générale qui s'est tenue à la salle du Mille-clubs le 19 mars dernier.

Pour continuer sur cet axe, certaines activités ont déjà été mises en place de façon régulière comme les visites à "La maison pour lire" de Clémont un mardi sur deux, ou bien encore l'apprentissage de la langue des signes auprès des enfants accueillis, des séances de yoga, d'éveil musical, etc...

Enfin, les projets de 2019 ont permis et promettent de beaux moments aux enfants et au personnel de la MAM :

- portes ouvertes de la MAM en juin avec ateliers et stands d'information et de loisirs,
- aménagement de la salle de motricité,
- rencontre intergénérationnelle avec le club des aînés,
- rencontre autour du potager,
- formation de professionnalisation sur l'expression gestuelle
- et bien d'autres ...



Pour plus de renseignements :

Maison d'Assistants Maternelles
Accueil petite enfance

 Association Des Choux et Des Roses

12, route d'Isdes
18410 CLEMONT

deschouxetdesroses18@gmail.com
02.48.73.49.26 / 06.52.80.71.89

 www.facebook.com/Mam-des-choux-et-des-roses-1712921272130175/

Association Des Choux et Des Roses
SIRET : 840 415 822 00013 / RNA : W183001699



Les Associations

Le "Family Bad"

Le club a souhaité ouvrir ses portes à tout public, de tout âge, notamment les familles. Un petit après-midi où les enfants ont pu montrer leur connaissance du badminton à leurs parents. Les enfants ont ainsi pu les défier.

Une bonne ambiance était au rendez-vous avec une petite buvette et des gâteaux faits par les parents des enfants licenciés.

Les enfants sont repartis avec une petite récompense.

Toutes les infos du club : <http://www.ville-brinon.fr/Badminton>



Pourquoi le Comité d'Entraide ?

Depuis de nombreuses années, le Comité d'Entraide propose un colis gourmand pour les personnes âgées de plus de 70 ans et aux familles en difficultés.

Jusqu'en 2017, les colis composés de divers produits de consommation courante étaient préparés par les bénévoles de l'association.

En 2018, les membres du comité et leur Présidente ont eu l'idée de proposer un bon d'achat, à l'épicerie locale, d'une valeur de 25€.

C'est avec plaisir que nous avons pu distribuer 150 bons d'achats ou faire participer 70 personnes au repas dansant qui se déroula dans une ambiance conviviale et festive. Sans oublier, bien entendu, la distribution de 12 colis gourmands aux résidents des maisons de retraite d'Aubigny / Argent, le tout pour une valeur totale de 6000€.

Toutes ces actions sont réalisables grâce aux manifestations organisées tout au long de l'année auxquelles vous êtes nombreux à assister, soyez en vivement remerciés ainsi que les généreux donateurs.

Avec le concours de nombreuses associations, notre fête de l'amitié aura lieu le dimanche 4 août, nous vous y attendons nombreux.



Gym' Tonic

Notre randonnée pédestre du 5 mai a encore été un grand succès cette année. Merci encore à tous nos bénévoles pour l'organisation, nous vous attendons nombreux pour l'année prochaine.

Les cours de Yoga et de Gymnastique se déroulent dans la bonne humeur grâce au dévouement de nos professeurs. Venez nous rejoindre pour passer un bon moment avec nous.

Pour tout renseignement, nous contacter

Mireille Baratin :
02.48.58.50.07
ou
06.88.76.09.26



Les Associations

Club Cycliste Brinnonnais ... Ça roule !

Pour fêter la fin de l'année 2018, le dernier dimanche de décembre, les déguisements et la bonne humeur étaient de la partie à l'occasion de la « randonnée du Président ». Un petit casse-croûte clôture cette sympathique rando.

Malgré la saison hivernale, les randonneurs se donnent toujours rendez-vous sur le parking de l'église tous les dimanches matin pour des sorties sur Brinon ou à l'extérieur.

Rappel : Le Club accueille pour la rando tous les dimanches à 9h15 Place de l'Eglise, adultes et enfants à partir de 6 ans, avec tous types de vélos (VTT, VTC, vélo ville, VAE...)

Après une belle saison cyclo-cross, le CCB s'impose sur toutes les compétitions VTT : 15 victoires, 17 podiums. A noter pour 2019, trois nouvelles compétitrices ont rejoint l'équipe ce qui porte le nombre de compétiteurs à 9. Il s'agit d'Amandine Rocher championne départementale et régionale dans la catégorie 13/14 ans, Armelle Gaboret championne départementale catégorie 17/29 ans et Pauline Caumel vice championne départementale et régionale en tandem mixte (qui fait équipe avec Alexandre Migayron).

Les autres titres et podiums remportés par Ronan Lesueur, Jean-Christophe Fricheteau et Emilie Ribeyrol (tandem mixte) Dominique Lesueur et Jérémy Garnier.



Amandine,
Championne
départementale



vif succès de la Rando des Gués du 16 juin



Participation à la Granit Montana pour 4 des
compétiteurs, des courses de 60 à 80 km avec des
dévalinés positifs jusqu'à 3300m.



A venir :

- en septembre :
 - sortie route
 - sortie Loire à Vélo
- en octobre :
 - Cyclo-cross Jardin Anglais à Brinon (compétition)

Pour suivre l'activité du club : Site internet : cc-brinon.clubeo.com
Facebook : club cycliste brinnonnais.

Les Bouffonneries !

Toute l'équipe des «Bouffonneries» a le plaisir de vous annoncer la reprise de son activité concernant la préparation de son futur spectacle, placé comme chaque année, sous le signe du rire et de la détente. Les deux représentations auront lieu traditionnellement au mois de novembre prochain.

Cette année, la troupe s'est agrandie avec l'arrivée de nouveaux acteurs que vous pourrez découvrir à cette occasion.

Nous vous attendons donc nombreux en souhaitant vous faire passer un bon moment en notre présence !

Rendez-vous les samedi 16 Novembre en soirée et dimanche 17 Novembre après-midi !

(Il n'y aura pas de possibilité de réserver à l'avance)

Cheval Attitude en Sologne

Dans un précédent Caquetoir, nous vous avons présenté Cheval Attitude en Sologne, une association ayant pour objet de promouvoir le cheval et les activités équestres, en participant à l'organisation de compétitions, en organisant des manifestations artistiques et culturelles et en favorisant l'accès à l'équitation à tous les publics...



Le grand rendez-vous 2019 de Cheval Attitude en Sologne se déroulera au mois d'août, avec un temps fort du 23 au 25 août 2019 sur le site du Club hippique de Brinon. Il s'agit du 1^{er} Jump Art Festival, un événement sportif, artistique et culturel, ouvert à tous.

Le volet sportif, ce sont trois jours de compétition de sauts d'obstacles labellisé "Grand Régional Centre Excellence". Six étapes en région Centre, unique étape dans le Cher. De 9h à 19h du vendredi 23 au dimanche 25 août, plusieurs centaines de concurrents viendront se confronter aux parcours de sauts.

En parallèle de cette compétition, des artistes viendront sur le site vous présenter leurs œuvres de différentes natures : peintures et sculptures, photographies et poèmes, raku... Différentes formes d'art pour vous émerveiller, vous séduire et vous faire réagir...

Les plus jeunes seront accueillis dans *un village des enfants* : au programme, baptêmes à poney, ateliers de création, avec entre autre un atelier « Instruments de musique médiévaux » le dimanche après-midi.

Le samedi soir, Cheval Attitude en Sologne vous proposera (réservation vivement recommandée !) une paëlla géante associée à un spectacle équestre et un concert en plein air avec «Le Bouffon et ses clochettes», groupe de chansons françaises humoristiques.

En amont de ces trois jours de festival, Cheval Attitude en Sologne proposera des ateliers créatifs pour les grands et les petits : le jeudi 8 août entre 14h et 16h30, Chimie des plantes, un atelier dessin au cours duquel les artistes créeront leurs encres à base de plantes... et le vendredi 16 août de 16h à 18h, Land'Art, vos œuvres dans et avec la nature, photographiées puis restituées sur écran durant le festival...

Durant cet événement, soutenu par la commune de Brinon, la Communauté de Communes Sauldre et Sologne et le Département du Cher, des initiatives seront prises en matière

de développement durable : sensibilisation au tri et au recyclage des déchets, utilisation de toilettes sèches, réduction de la vaisselle jetable en utilisant les Eco'Cup (gobelets consignés), et proposition de produits locaux à la buvette.

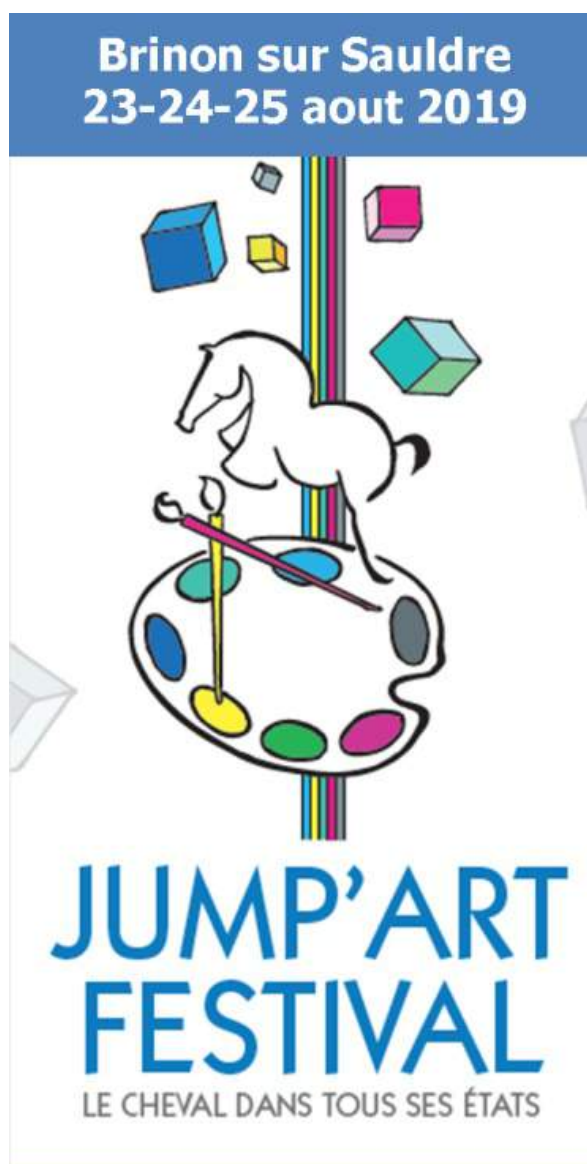
Si cette manifestation vous intéresse, rejoignez-nous pour son organisation et celle des prochaines éditions. Toute aide sera la bienvenue, dès maintenant, pour diffuser l'information et faire connaître l'évènement.

Contact : attitude@cheval-sologne.com ou 06.71.11.25.58

Toutes les informations, complétées et actualisées selon l'évolution de ce projet se trouveront au fur et à mesure sur :

www.cheval-sologne.com/cheval-attitude
et sur la page

Facebook [@chevalattitude](https://www.facebook.com/chevalattitude).



Les Associations

Les Amis des Chemins de Sologne



L'assemblée Générale de l'association a réuni environ 200 personnes à la salle Jean Boinvilliers, le 17 mars 2019.

Le nombre d'adhérents a progressé de 157% depuis le début de l'année et comptabilise 447 adhérents et plus de 2300 membres sympathisants pour soutenir les actions des Amis des Chemins de Sologne.

Nicolas Vanier, notre ambassadeur, qui n'avait pu se libérer à cette date, nous a fait parvenir une vidéo d'encouragements visionnable sur le site de l'association ou via nos pages facebook et twitter.

Le président Raymond Louis a longuement parlé de l'engrillagement en Sologne et de ses effets néfastes pour la faune et la flore, des problèmes rencontrés sur certains chemins ruraux endommagés par les travaux forestiers ou en cours d'aliénation par les propriétaires riverains. L'association apporte son soutien pour le maintien et la défense des Chemins Ruraux dans les communes limitrophes (Cerdon, Clémont, Argent sur Sauldre, Yvoy Le Marron, Vannes sur Cosson, Neuvy Sur Barangeon...) et n'hésite pas à faire de nombreux déplacements et requêtes pour obtenir satisfaction. Plus festif, cette année, l'association a participé bénévolement au balisage d'un parcours équestre pour la Commémoration des 500 ans de Chambord qui s'est tenue les 29 et 30 juin : la Route Européenne d'Artagnan, parcours de 264 kilomètres.



*Etude pour le balisage du parcours équestre
Commémoration des 500 ans de Chambord*

Plus modestement, l'association a également organisé sa traditionnelle randonnée équestre le 28 Juillet, parcours de 22 kilomètres, au départ de la salle Jean Boinvilliers : café et viennoiseries, ravitaillement sur le trajet, vin d'honneur et repas sorti des fontes.

Sans oublier sa randonnée équestre de Presly prévue le 1^{er} septembre prochain.

Informations pratiques :

"Valère" Route d'Isdes
18410 BRINON SUR SAULDRE
02.48.58.52.40
ou 06.82.83.88.85



lesamisdescheminsdesologne@sfr.fr
<http://www.lesamisdescheminsdesologne.com>

Venez nous rejoindre nombreux sur nos pages facebook et twitter.



"Les Amis des Chemins de Sologne" ont participé au tournage d'un épisode du magazine "Echappées Belles", consacré à la Sologne et diffusé sur France 3 et France 5 en juin dernier.



Les Associations

Le Comité des Fêtes



Vide Poussettes

Le dimanche 7 avril 2019 a eu lieu, salle des fêtes Jean Boinvilliers, le premier vide poussettes de l'année 2019 organisé par le Comité des Fêtes. Les 26 exposants ont rempli la salle des fêtes, ont apprécié, ainsi que les visiteurs, la buvette : sandwiches, boissons chaudes et froides, crêpes. Les exposants sont repartis satisfaits, donnant rendez-vous pour le prochain vide poussettes : le 20 Octobre 2019. Le bureau du comité remercie tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette journée : installation et rangement des tables et de la buvette, nettoyage.

Cache-cache à l'oeuf

C'est une cinquantaine d'enfants Brinnonnais qui se sont réunis sur le Jardin Anglais le Jour de Pâques pour venir ramasser les œufs en polystyrène que nous avons cachés autour du Monument aux Morts pour les plus petits jusqu'à l'âge de 6 ans et le long de la bibliothèque pour les plus grands jusqu'à dix ans.



Après avoir récupéré dans leur petit panier les trois œufs de couleur, tout le monde s'est retrouvé autour d'une table où nous avons installé des paquets garnis, cette fois d'œufs en chocolat, dont certains confectionnés par nos boulangers Monsieur et Madame MOUSSY, afin que chacun soit récompensé équitablement même pour les moins rapides.

L'Ecole de musique



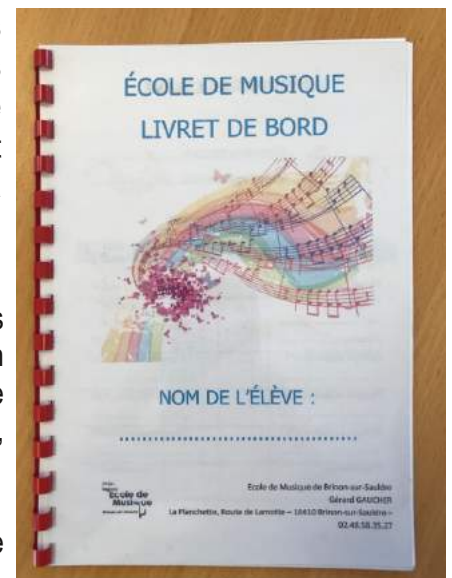
L'Ecole de musique Associative de Brinon fait partie des 17 structures classées «Ecoles de pratiques musicales en amateur» parmi les 37 écoles de musique répertoriées par le Conseil Départemental du Cher. Cet état des lieux, réalisé par les équipes en charge de la Culture et de l' Education au sein du Conseil départemental, va permettre d'organiser la mise en

place du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques 2018-2023. Pour l'école de musique de Brinon, cela se traduira d'abord, par la mise en place à la rentrée musicale de septembre, d'un Livret de bord individuel permettant de suivre et de mesurer l'apprentissage des élèves (parcours de formation, évaluation, etc...).

Une réunion d'information et de présentation du Livret de bord ainsi que l'enregistrement des inscriptions et réinscriptions pour l'année musicale 2019-2020, aura lieu le mardi 3 septembre 2019, à 18h00, salle du Mille Clubs.

Le président de l' Ecole de Musique

Gérard Gaucher



PARCOURS DE L'ÉLÈVE			
ANNEE SCOLAIRE : _____			
NOM ET PRENOM : _____			
COURS SEMINAIRIERS			
Éducation musicale	AN	SE	SE
Instrument			
Niveau			
Pratique collective 1			
Pratique collective 2			
Pratique collective 3			
Pratique collective 4			

À L'ÉCOUTE : LES AUDITIONS ANNUELLES TOUT PORTÉES	
Année n°1	Ma concertation
Année n°2	
Année n°3	
Année n°4	
Année n°5	
Année n°6	

LES SPÉCIFIQUES AUXQUELS T'AS ASSISTÉ		
TITRE	LIEU	DATE
Mes concertations		
TITRE	LIEU	DATE
Mes concertations		
TITRE	LIEU	DATE
Mes concertations		

Reglement de l'Ecole de Musique

Article 1 : Public.
L'école de musique de Brinon accueille des enfants à partir de 4 ans, de 6 à 8 ans et des adultes. Les élèves étrangers sont représentés par leurs parents ou leurs représentants légaux.

Article 2 : Inscriptions.
Les élèves, âgés de 4 à 8 ans, de 6 à 8 ans ou de 16 à 25 ans, sont inscrits lors de la réunion prévue à cet effet, l'année de septembre pour l'année musicale N et N+1.

Article 3 : Droits d'inscription.
Les droits d'inscription sont annulés et à régler lors de la réunion d'inscription. Pour les adultes, ils sont de 10€ par an. Pour les enfants, ils sont de 10€ par an. Les droits d'inscription sont remboursés par le conseil départemental du Cher.

Article 4 : Les cours.
Les élèves sont inscrits dans des cours d'enseignement à partir de 4 ans, de 6 à 8 ans et des adultes. Les cours sont dispensés par des professeurs agréés par le conseil départemental du Cher. La participation aux cours est obligatoire pour les élèves de 4 à 8 ans. Les élèves de 16 à 25 ans peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé par le professeur de musique.

Convention Artrimoine



6^{ème} Biennale d'art contemporain de Sologne 2019

L'Association Sculpt' en Sologne a pour objet la promotion de l'art contemporain en Sologne, notamment par l'organisation tous les deux ans, à Chaumont sur Tharonne (41), d'une exposition de sculptures monumentales et la réalisation de sculptures sur bois pendant la durée de l'exposition.

Cette année, elle aura lieu du 31 août au 15 septembre 2019.

La commune de Brinon sur Sauldre s'est déclarée intéressée par la réalisation des œuvres peintes d'art urbain ou "Street Art".

Le Street Art est un mouvement artistique contemporain. Il regroupe toutes les formes d'art réalisées dans la rue, ou dans des endroits publics, et englobe diverses techniques telles que

le graffiti rapide sur mur, la réclame, le pochoir, la mosaïque, le sticker, l'affichage ou les installations. C'est principalement un art éphémère vu par un large public. La réalisation de l'œuvre d'art urbain sera effectuée par l'artiste professionnel, Monsieur Katre, proposé par l'association LE MUR (Modulable Urbain Réactif) et Sculpt' en Sologne.

Katre aime réaliser ses œuvres dans des lieux à l'abandon, il est d'ailleurs l'auteur de deux livres "Hors du Temps" (éditions Colorszoo) publié en 2005, et le second volet en 2013 chez Pyramyd, dans lesquels il partage ses photographies d'interventions dans les friches industrielles, avec celles d'autres artistes urbains partageant la même passion.

L'artiste jouit d'une entière liberté de création. Cependant, l'œuvre ne devra pas véhiculer de messages politiques ou religieux ou contraires aux bonnes mœurs. La commune s'engage à mettre gratuitement à disposition de l'artiste retenu un mur destiné à être peint, dans un endroit passant et permettant une vue dégagée.

Les murs des ateliers communaux ont été choisis, afin que Katre puisse exprimer son art.



L'oeuvre est éphémère car réalisée avec des matériaux biodégradables, n'hésitez pas à venir la contempler.



Souvenirs, souvenirs : Notre patrimoine...

Notre commune a un riche patrimoine que nous devons à tout prix préserver, valoriser et surtout garder.

- Ecole

En 1880, l'école des garçons et un logement pour l'instituteur sont construits, suivent l'école des filles en 1890 et l'école enfantine en 1892.

En juin 1891, suite à la demande du Sous-Préfet de Sancerre, le conseil municipal décide de construire une école de hameau au Coudray. Elle ouvre en novembre 1891.

Une autre école de hameaux est présente aux Réaux dans un local mis à disposition par Monsieur Fortin-Herrmann.

- Communaux

Dans sa séance du 10 août 1904, le conseil municipal vote la construction des «locatures» sur les terrains communaux : la Liberté, la Démocratie, la Libre Pensée et les droits de l'Homme (route de Clémont). Les premières pierres ont été posées le 14 juillet 1905 et les constructions habitées le 1^{er} décembre de la même année. Trois autres (route de la Bergerie) sont dédiées aux décideurs d'alors, Halaire (Maire de l'époque), Maret (Député) et Pauliat (Sénateur).

La commune emprunte à cette époque 25 000 francs pour réaliser ces travaux.



- Bibliothèque

Le projet du presbytère est établi en 1890, le dossier est bloqué pendant quatre ans à la préfecture, les travaux débutent en 1895 et durent deux ans.

Je me souviens que dans les années 1970-1990 le curé de l'époque Mr Marquis y habitait. Il est réaménagé en centre social culturel en 1995.

- Lavoir

Le lavoir date de 1886 et la construction d'un nouveau est étudiée dès 1910. Plusieurs plans sont proposés en fonction

du nombre de places de laveuses et selon l'emplacement ; il est même proposé d'y construire des toilettes publiques.

C'est en 1913, lors du conseil municipal du 5 juin, que la construction est entérinée. Le lavoir se situe dans le pré appelé « champs de foire aux vaches » acheté à Monsieur Léon Simon.

Le lavoir est illuminé en 2005. Il est détruit en 2006 suite à la chute d'un arbre de la propriété voisine. Il est reconstruit en 2014, après plusieurs années de procès avec l'assurance du propriétaire.



- Cimetière

Le cimetière est transféré en 1888 du jardin anglais aux terrains communaux du Beugnon, car on l'accuse d'être à l'origine de maladie : les enfants grandissaient mal et avaient de gros ventres, on les appelait les « caillus » de Brinon. Par nécessité de l'agrandir, la commune décide, en septembre 1937 d'acquérir un terrain voisin du cimetière d'un hectare et un autre de 85 ares. Le cimetière étant saturé, le conseil municipal a entrepris depuis 2015 le relevage des tombes qui sont à l'abandon.



- Mairie

Le bâtiment est construit en 1880. A cette époque, elle n'occupe que le rez-de-chaussée.

Plus tard, le 1^{er} étage sert de logement à l'instituteur.

En 1996, l'intégralité du bâtiment est réaménagé pour la mairie telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Souvenirs, souvenirs : Notre patrimoine...

- Poste et musée

La première poste était située route de Lamotte (ancienne maison de retraite).

Le Conseil Municipal décide en 1939 d'acheter l'ancien hôtel Saint Aignan de Monsieur Verdet pour y transférer la poste.



En 2007, il est question de fermer la Poste, mais la municipalité met à disposition un agent communal pour conserver ce service public.

Le projet de réhabilitation de l'édifice pour la future Maison de la forêt est lancé en juin 2012, grâce à la subvention attribuée dans le cadre du Pôle d'Excellence Rural.

L'inauguration a lieu en mars 2014. Se côtoient dans ce bâtiment, la "Maison de la Forêt et ses habitants au pays de Raboliot", musée dédié à la faune et la flore de la Sologne, l'agence postale et l'office de tourisme.

- Etang communal

L'étang du bourg est mis à sec en 1888, car on lui reprochait tout comme le cimetière d'être nuisible à la santé des habitants de Brinon. Achat d'une parcelle de 1 hectare 64 ares en 1983, pour l'aménagement d'un plan d'eau municipal, travaux effectués en 1984. Pour alimenter l'étang, le conseil demande l'autorisation d'effectuer une prise d'eau sur le ruisseau de la Bergerie (affluent de la Sauldre). En 1986 construction d'un bloc sanitaire et en 1987 aménagement d'un parking et d'une aire de jeux. Il est mis à sec en 2019 pour refaire les pâles-panches.

- Salle des fêtes

Le projet de la salle des fêtes, salle omnisports est lancé en 1972. Les travaux débutent en 1973 et sont réceptionnés en octobre 1974. Elle est baptisée salle Jean Boinvilliers, nom du député-maire de l'époque. Un parking est réalisé en 1986, la mise en accessibilité aux handicapés en 2018 et le parquet est refait en mai 2019.

- Mille clubs

La circulaire de François Missoffe, ministre de la Jeunesse et des Sports de l'époque, datée du 20 juillet 1967, précise que

l'opération " mille clubs de jeunes " a un double but : «créer un équipement léger destiné aux jeunes et donner aux jeunes un sentiment de communauté et d'appropriation en leur faisant monter eux-mêmes leur local». Notre commune est retenue le 30 juin 1967 pour le projet mille clubs. Les éléments de la maison des jeunes sont livrés le 20 septembre 1968, elle est terminée en avril 1969 et l'inauguration a lieu le 12 juillet 1969. En face du mille clubs, il y avait un atelier où étaient entreposés deux kartings qui appartenaient à l'association. "Je me souviens que je passais beaucoup de mercredis après-midi à faire de la mécanique sur ces engins. Notre récompense, c'était de les piloter sur la piste de karting du Vivier."

En 1975, des travaux de modification et de sécurisation du mille clubs sont réalisés. Devant l'inoccupation de la salle, le conseil municipal décide en 1983 de l'aménager en salle de réunions.

Pourquoi "Mille Clubs" ? L'Etat baptise l'opération ainsi, car il est prévu d'implanter mille structures préfabriquées dans toute la France. Mais en réalité, environ deux mille trois cents voient le jour.

Journal "La Voix du Sancerrois"
07/11/1970



- Maison de la pêche

En juin 1989, la permanence de la caisse d'épargne est fermée, le local est mis à disposition de l'union Brinonnaise (fanfare), aujourd'hui la maison de la pêche.

- Et encore ...

Le rattachement de Brinon au réseau téléphonique départemental est décidé en février 1900 par le Conseil Municipal. Le rattachement est remis en question en 1901 car le Conseil Municipal ne veut pas participer aux frais d'installation. Ces derniers seront finalement pris en charge par plusieurs propriétaires de la commune.

L'électricité arrive en 1928, et en 1951-1952, l'eau courante est distribuée dans le bourg.

N'oublions pas non plus les 300 kilomètres de chemins que nous pouvons parcourir sur notre commune.

Sources : Ma Sologne de Pierre Rat (2009), archives municipales.

Culture et tourisme

Expositions

Ce premier semestre, la bibliothèque a accueilli deux belles expositions. En effet, les Amis de la bibliothèque s'affairent afin de promouvoir l'art.

Le premier trimestre, les visiteurs ont pu découvrir ou redécouvrir les céramiques d'Odette Leriche et Andrée Girard, les huiles et aquarelles de Danièle Migayron, les huiles et encres de Michelle Labe et les pastels de Bernadette Henriet.

Pour la seconde exposition, c'est Marie-Claire Fricheau qui a embelli le 1^{er} étage de l'ancien presbytère, avec ses peintures texturées de différents thèmes et formats, ainsi que Xavier SAAS et ses sculptures sur bois, fines et élégantes, issues de différentes essences de bois et inspirées de la nature.



La prochaine exposition est prévue en septembre avec les œuvres de Casimir Hupalen et Jean-Pierre Avril.

Les «Amis de la Bibliothèque» ont le plaisir de vous annoncer la 4^{ème} édition de leur bourse aux livres qui aura lieu, comme l'année passée au mois d'octobre en même temps que la bourse aux vêtements, organisée par le Comité d'Entraide.

Cette manifestation se déroulera dans la salle Jean Boinvilliers selon le calendrier suivant :

- 10 Octobre : réception des livres de 14h à 18h
- 13 Octobre : Vente des livres au profit des activités de l'association (toute la journée de 10h à 18h)
- 14 Octobre : restitution des invendus de 15h à 18h

Par avance, merci à tous ceux qui contribueront au succès de cette initiative.

Inauguration de la statue Raboliot

Ce 11 juillet, a été inaugurée la statue Raboliot, en présence de son sculpteur Jackie Bourdin, et ce après bien des déconvenues (voir notre article page .. : le vandalisme).

A cette occasion, les convives ont pu apprécier la petite exposition mise en place à la bibliothèque, sous forme de photos d'époque et retraçant la vie d'Alphonse Depardieu, dit "Raboliot" dans l'oeuvre de Maurice Genevoix.



Le potager éducatif

Si vous vous êtes baladés place de la Jacque vous avez peut-être remarqué quelques changements.

En effet, un potager éducatif a été installé en bacs.

Sans engrais ni traitement, le but étant de vous présenter la permaculture.

Bien entendu nous vous demandons de respecter les plantations car les légumes seront à la disposition de tous.

Pour enrichir ce potager huit arbres fruitiers ont été plantés (pommiers, poiriers, cerisiers et pruniers) tout comme les légumes vous pourrez vous servir...



Plantations d'arbres et arbustes, Place de la Jacque - Hôtel à insectes - Peupliers à la Passerelle

Du trèfle a été semé pour aider les pollinisateurs en début de saison car le travail des abeilles, en dehors du miel qu'elles produisent, est essentiel à la préservation de la nature. Grâce à la pollinisation, elles maintiennent une diversité d'espèces de plantes dans la nature et participent à l'équilibre de la biodiversité. Grâce aux fleurs de trèfles les abeilles trouvent de la nourriture plus facilement au printemps. Certains types de trèfles, comme le trèfle blanc, souvent considérés comme des plantes invasives, permettent de fournir du nectar et du pollen aux abeilles. Des ressources supplémentaires face à l'hécatombe d'abeilles en France.

De plus un refuge pour insectes est installé non loin du potager.

Dernière minute

Des actes de vandalisme ont été perpétrés le week-end du 6 juillet : Statue Raboliot endommagée, arbres couchés au sol, gymkhana dans le jardin anglais, suspensions saccagées.

Trop, c'est trop ! Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

Acte complètement gratuit et scandaleux !



Un futur grand pâtissier ...

Depuis son enfance, Florian Mégret a toujours su ce qu'il voulait faire comme métier plus tard... Pâtissier...

Il a commencé dans la cuisine familiale et après son brevet des collèges, il a intégré la voie de l'apprentissage.

Il a obtenu son CAP Pâtissier en 2016 après deux années passées chez M. et Mme Cyrille Stern, boulanger-pâtissier à Pierrefitte-sur-Sauldre. Il a continué son parcours à la Maison Fouquiau-Frizot de Nouan-le-Fuzelier, puis a obtenu en un an son CAP Chocolatier-Confiseur.

En octobre 2016, il participe pour la 1^{ère} fois aux Journées Gastronomiques de Sologne, où il réalise une pièce en chocolat et obtient le 4^{ème} prix. Pour compléter sa formation, il obtient le CAP Boulanger en 2018, chez M. et Mme Bruno Rafaitin à Aubigny-sur-Nère.

Depuis septembre 2018, il a intégré le CFA d'Orléans en Brevet Technique des Métiers (BTM) Pâtissier-Confiseur-Glacier-Traiteur pour deux ans. Il a participé en novembre 2018 au Concours du meilleur croissant du Loiret au salon de la gastronomie à Orléans, et a terminé 2^{ème}. Il prépare cette formation à la Pâtisserie Frizot de Nouan-le-Fuzelier où il a déjà été apprenti auparavant.

Sa dernière distinction date du 17 juin dernier où il a représenté le CFA d'Orléans avec un de ses collègues de promotion, Clément, au salon de la Pâtisserie à Paris, Porte de Versailles.



Pâtisseries réalisées lors du salon de Paris



Sur les conseils de leurs formateurs, ils ont réalisé une pièce en nougatine et pastillage, puis un entremet et des bonbons en chocolat, le tout sur le thème du luxe.

Ils ont côtoyé de nombreuses personnalités du métier, mais aussi plusieurs MOF (Meilleurs Ouvriers de France), comme Pierre Hermé, célèbre Pâtissier. Ils ont terminé sur le podium, en obtenant la 3^{ème} place du Trophée Junior de la Pâtisserie Française.

Après cette belle expérience parisienne, Florian s'est inscrit pour participer à deux épreuves lors des prochaines journées gastronomiques de Sologne de Romorantin, ainsi qu'au salon de la gastronomie d'Orléans.

Un bel avenir s'offre à lui dans le domaine de la Pâtisserie...



Clément, Florian, leur professeur Frédéric Ballanger et Pierre Hermé

Restauration Scolaire - Label Ecocert niveau 2

Depuis septembre 2017, les repas du restaurant scolaire de Brinon nous sont livrés par le prestataire Ansamble, en liaison chaude, en provenance de Lamotte-Beuvron.

La qualité des produits travaillés et services ont permis à notre fournisseur d'obtenir en avril 2018 le niveau 1 du Label ECOCERT, puis en décembre dernier, le niveau 2, le seul de la Région Centre Val de Loire à obtenir en à peine six mois, ces deux labels. Il propose ainsi 46% de composantes bio et au moins quatre produits locaux par semaine dans les menus.

Qu'est-ce que le label ECOCERT ? "En cuisine est le premier cahier des charges français dédié à la restauration collective bio qui impose des critères non seulement au contenu de l'assiette mais aussi à l'établissement. Il

prend en compte les enjeux sociétaux, environnementaux et de santé publique des établissements de la restauration collective en trois niveaux de labellisation."

	Niveau 1 🍌	Niveau 2 🍌🍌	Niveau 3 🍌🍌🍌
+ bio	10% de bio et 10 composantes par mois	30% de bio et 30 composantes par mois	50% de bio et 50 composantes par mois
+ local	Au moins 1 composante bio et locale de la fourche à la fourchette par mois	Au moins 4 composantes bio et locales de la fourche à la fourchette par mois	Au moins 10 composantes bio et locales de la fourche à la fourchette par mois
+ sain	Des menus clairs et contrôlés Pas d'OGM Des additifs interdits	+ Formation des cuisiniers + de consommation de fruits et légumes de saison	+ Graisses hydrogénées interdites + de céréales complètes + repas cuisinés sur place
+ durable	Sensibilisation à l'écologie et au gaspillage	+ Lutte anti-gaspillage + Gestion globale des déchets + 1 action écologique (au choix)	+ Eco-détergents et vaisselle + au moins 1 nouvelle action écologique (au choix)

L'histoire de Brinon sur Sauldre racontée par les élèves de l'école

"Brinon sur Sauldre est la troisième plus grande commune en France sur 36 000.

Monsieur Pointard est le maire de ce village, Madame Soulat la Première Adjointe, Madame Huppe la Deuxième Adjointe, et Mr Baudin Troisième Adjoint.

Il y a 11 538 hectares, 9 000 hectares de forêts et 3 000 hectares de champs autour de la commune. La frontière entre Brinon sur Sauldre et Clémont se situe dans le grand virage après la ligne droite.

Brinon sur Sauldre a des traces de village préhistorique au bord de la rivière.



Voici quelques dates importantes du passé de notre village :

- l'église a été construite aux 11ème et 12ème siècles, c'est à dire, il y a 900 ans. Au 16ème siècle, elle a été refaite.
 - en 1664, il y a les premières maisons.
 - le 9 septembre 1787, il y a le premier Maire.
 - la bibliothèque a été construite en 1880.
- le pont qui passe au-dessus de la Sauldre a été créé en 1883.
 - en 1888, le cimetière a été créé.
 - le presbytère a été construit en 1895.
- le monument aux morts, édifié en 1919 après la guerre 14-18 est en forme d'obus.
 - la poste a été créée en 1938.
- le château d'eau est construit entre 1956 et 1960.
 - la caserne a été refaite en 2002.
 - en 2006, le lavoir a été détruit par un arbre.
 - la Sauldre mesure 183 km.

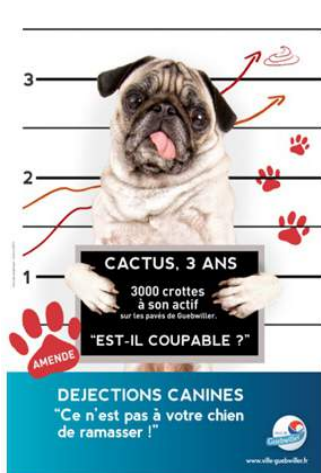
Aujourd'hui, il y a 1004 habitants, 720 maisons dans le bourg et 300 en dehors. 200 enfants habitent à Brinon sur Sauldre et 65 enfants qui sont à l'école.

En 2020, la commune de Brinon sur Sauldre aura 230 ans."

Les élèves de Cm1-Cm2 de l'école de Brinon sur Sauldre.



Parlons des déjections canines...



La propreté passe aussi par nos toutous.

Alors, maîtres et chiens se doivent de respecter l'environnement.

Nous avons mis en place un dispositif gratuit (Toutounet) car les trottoirs, les rues et les espaces de loisirs de la Commune sont quotidiennement souillés par des déjections canines.

En effet, si aucune amélioration n'est constatée, la Municipalité se verra dans l'obligation de prendre des mesures répressives à l'encontre des contrevenants.

Nous vous rappelons :

- En cas de non-respect de la réglementation, tout propriétaire qui ne ramasse pas les déjections de son animal s'expose à une contravention pouvant aller de 35€ à 450€.

- Le propriétaire d'un chien errant, trouvé sur la voie publique est passible d'une amende pouvant aller de 35€ à 450€ et les frais de fourrière seront à sa charge.

Cette pollution qui remet en cause la salubrité et l'hygiène de notre village, est aggravée par la présence de chiens errants. Au-delà de la propreté du village, il est question de sécurité publique.

Nous rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne ou incident (déjections, sacs poubelles éventrés).

Nous faisons appel au civisme de chacun, pour que Brinon conserve son cadre de vie agréable et convivial.

Nuisances sonores

Tout bruit peut constituer une infraction à la loi en raison de sa fréquence, de son intensité et de sa durée.

Ces bruits de comportement ou bruits domestiques (tondeuses, outils de bricolage, etc) sont soumis à l'article R.1334-31 du Code de la santé publique.

Durée, répétition, intensité... Un seul de ces critères suffit à constituer un trouble de voisinage. Ils ne sont pas cumulatifs.

Respectez les horaires !

Des horaires d'utilisation d'outils de bricolage ou de jardinage sont réglementés par l'arrêté préfectoral n°2011.1.1573, relatif aux bruits de voisinage en date du 15 novembre 2011.

Emplacements des distributeurs de sacs gratuits :



- Jardin Anglais
- Etang communal

D'autres solutions s'offrent à vous :

- Emmener son sac en partant en promenade
- S'équiper d'un distributeur de sacs (à titre indicatif : le distributeur : 0,99 €, les sacs par lot de 4x20 : 1,99 €)



Ainsi cela concerne tous travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses... dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité.

Pour rappel, horaires à respecter :

du lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30
le samedi : 9h30 à 12h et 15h30 à 19h
le dimanche et jours fériés : 10h à 12h

Les aboiements

Aboier est certes un comportement normal pour un chien, mais des aboiements continuels et prolongés peuvent constituer un trouble anormal et une nuisance pour le voisinage.

La loi sanctionne les propriétaires ou possesseurs d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures nécessaires afin d'éviter cette gêne pour le voisinage.

En effet, des aboiements intempestifs qui durent, sont considérés comme une atteinte à la tranquillité du voisinage et le propriétaire du chien peut être sanctionné d'une amende de 3^{ème} classe (de 68€ à 450 €).

A pieds, à cheval, à vélo ...

Longtemps oublié, le tracé du CR43 est désormais accessible aux promeneurs. Le tracé initial a été légèrement modifié avec l'accord de l'exploitant local puisque initialement, ce chemin traversait les terres agricoles. Il est convenu que temporairement, le chemin longe les cultures de l'entreprise Guenot.

Alors, sportifs, randonneurs, cavaliers soyez respectueux des cultures. Tout véhicule à moteur est strictement interdit sur le CR43, exception faite au propriétaire des lieux pour l'exploitation de son bien forestier.

Ce chemin permet une liaison entre le VC6 (dit chemin des Nérôts) au CR30 via la route de Clémont.

D'autres chemins sont en cours de réhabilitation, avec la rénovation de la passerelle du CR73 surplombant le Neubla, et la remise en état du CR15 suite aux dégradations forestières.



Passerelle avant

N'hésitez pas à nous signaler tous problèmes rencontrés lors de vos balades mais en gardant à l'esprit qu'un CR doit rester sauvage tout en étant praticable.

Ce ne sont pas des axes destinés aux voitures ou engins motorisés type "quad".

Les hôtes de nos forêts aiment le calme, respectons leur environnement et soyons discrets quand notre promenade nous amène à proximité d'une propriété privée.

Brinon a une richesse touristique qui fait bien des envieux, compte tenu de l'ampleur de l'offre et la diversité des paysages en fonction des saisons : nénuphars, genêts, digitales, bruyères, fougères, champignons, iris, roseaux...

Alors bonne promenade à tous !



Passerelle après

Dépendance et isolement

Une offre de services émanant de la poste se met en place, une documentation est disponible à la mairie : visite du facteur auprès des personnes isolées, portage de repas, téléassistance.

Vous pouvez vous renseigner au 0800 000 011 appel gratuit ou en ligne sur www.laposte.fr/veillersurmesparents.

Ce type de services existe déjà dans notre commune avec les réseaux ADMR ou Facilavie.

La municipalité assure depuis de nombreuses années le portage des repas à domicile ce qui nous permet d'avoir un contact permanent et détecter toute anomalie. Monique assure également une visite régulière auprès des personnes isolées, selon un calendrier pré-établi.

Vous pouvez, si vous le désirez, joindre la mairie pour solliciter son passage en cas de besoin (pour rappel, téléphone de la Mairie : 02.48.81.52.70)

En bref

Suite au départ à la retraite de Mr Yves Quenouille, les terres agricoles communales seront exploitées par la Société Guenot, spécialisée dans la culture maraîchère : salades, radis, carottes, persil, épinards....

Les carrières Cassier ont obtenu une prolongation de leur exploitation sur Brinon pour une durée de 10 ans, au lieu-dit Les Pointards. Il s'agit d'une extension mais uniquement en extraction, le tri étant effectué sur les sites de Clémont et Ennordes. A terme, les terrains seront réaménagés en point d'eau naturel privé.

Le Chèque énergie



Qu'est-ce que le chèque énergie ?

Le chèque énergie une aide nominative au paiement des factures d'énergie du logement. Il est attribué sous conditions de ressources. Il est envoyé automatiquement par courrier chez le bénéficiaire.

Quelles dépenses régler avec le chèque énergie ?

- Les factures d'énergie, auprès de votre fournisseur d'électricité, de gaz, de chaleur, de fioul domestique, ou d'autres combustibles de chauffage (bois, etc.).
- Les charges de chauffage incluses dans votre redevance, si vous êtes logés dans un logement-foyer conventionné à l'APL.
- Certaines dépenses liées à la rénovation énergétique de votre logement.

En 2019, le chèque énergie sera augmenté de 50 € et bénéficiera à 2,2 millions de foyers supplémentaires, soit une aide pour près de 5,8 millions de ménages. Les bénéficiaires 2019 recevront leur chèque entre la fin mars et la fin avril 2019.

Il n'y a aucune démarche à réaliser.

CONTACTS – ASSISTANCE UTILISATEURS :

<https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/assistance>

N° VERT 0 805 204 805
SERVICE ET APPEL GRATUITS

www.chequeenergie.gouv.fr





Nous sommes informés par la gendarmerie des précautions à prendre face à la recrudescence des cambriolages dans notre région: une équipe particulièrement rodée essaime nos campagnes à la recherche d'armes, bijoux et numéraires.

Quelques consignes à suivre pour limiter les risques

- armes rangées dans des armoires sous clés
- fermetures des portes et fenêtres lors des absences du domicile
- visite et contrôle du voisinage et prévenir la gendarmerie lors d'absence prolongée
- prévoir un allumage systématique dès la nuit tombée
- installation d'un système d'alarme même à minima, sirène extérieure pour dissuader les intrus.

Si vous êtes témoin d'une tentative de cambriolage ou d'une activité suspecte, effectuer un relevé très précis d'indices :

Nombre d'individus, couleur et marque de la voiture, photos, plaque d'immatriculation, tout élément peut être exploitable par la gendarmerie.

Un autre point sur lequel votre attention doit être à l'affût

les démarchages téléphoniques frauduleux, les arnaques et piratages des adresses mail, l'accès à internet et aux réseaux sociaux des plus jeunes.

Des mises en garde doivent être faites par les parents, le corps enseignant mais aussi la gendarmerie qui peut à la demande faire un exposé en direction des plus vulnérables. Ce genre de démarche est déjà en place au collège, mais il est important de prévenir dès le plus jeune âge des risques liés à cette pratique.

Lors de vos navigations sur le net, toujours s'assurer que le site ou le lien sont sécurisés par : **https://**, vérifier l'orthographe exact de votre contact certains n'hésitant pas à utiliser votre adresse mail ou l'intitulé d'un site d'état pour vous contacter et vous soudoyer : jamais de coordonnées bancaires hormis sur les sites marchands connus et labellisés, vigilance à l'ouverture des pièces jointes....

L'internet est un bel outil de communication et de connaissance pour tous, mais qui peut être redoutable si son utilisation n'est pas réfléchie.

La diffusion sur la toile de fausses informations doit retenir toute votre attention.



A noter, depuis 2014, le permis Internet s'adresse à tous les élèves inscrits en classe de CM2. Il s'agit d'un programme pédagogique de responsabilisation des enfants et des parents pour un usage d'Internet plus sûr. Il sensibilise les futurs collégiens aux risques liés à l'utilisation abusive de la toile et met en garde les plus jeunes face aux dangers.



Le «permis piéton pour les enfants» est une initiative nationale de prévention du risque piéton dans les écoles. Développé depuis 2006, il s'adresse à tous les élèves inscrits en classe de CE2. Le principe est de faire passer aux enfants entre 8 et 9 ans leur «permis piéton». Par des mises en situation et un jeu de questions - réponses, le «Permis Piéton

pour les enfants» enseigne au-delà des règles de circulation piétonne, le sens de la responsabilité individuelle, grâce à un ensemble de précautions, de réflexes et d'astuces supplémentaires permettant aux enfants d'assurer leur propre sécurité.

Conduites addictives

L'alcool et les produits stupéfiants tiennent un rôle majeur dans la mortalité routière.

Alors à chaque sortie, adoptez le principe de «Sam», le capitaine de soirée, est celui qui s'engage à ne pas boire d'alcool parce qu'il conduit. Mais attention, cela se décide forcément avant la soirée.

En tant qu'hôte, vous avez aussi des responsabilités : si l'un de vos amis a trop bu, hébergez-le ou appelez un taxi. S'il tient à conduire, utilisez tous les moyens pour l'en empêcher (retenue des clés ...)

Un doute sur votre alcoolémie ? Testez-vous en utilisant un éthylotest un certain temps après avoir arrêté de boire.

Adaptez constamment votre vitesse à votre environnement (les limitations de vitesse sont des maximas et non des vitesses moyennes de circulation).

N'utilisez jamais votre téléphone en conduisant, et plus généralement, respectez scrupuleusement le code de la route.

Signalez via le 17 tout véhicule au comportement suspect.

Ne montez jamais avec un conducteur alcoolisé ou qui a pris des produits stupéfiants.

Partez reposé, faites des pauses de conduite, soyez vigilants et attentifs aux pictogrammes inscrits sur les boîtes de médicaments.

La Maison de la Forêt



Le musée : " Maison de La Forêt" est ouvert :

du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30
le samedi de 9h à 12h.

Pendant l'été, les mois de juillet et août
ouverture le week-end :
le samedi de 15h à 18h
le dimanche de 10h à 12h et de 15h à 18h



Alerte canicule

Adoptez les bons gestes et faites-vous inscrire auprès de la Mairie, sur le registre des personnes fragiles ou dites "à risque", mis en place par la Préfecture du Cher.

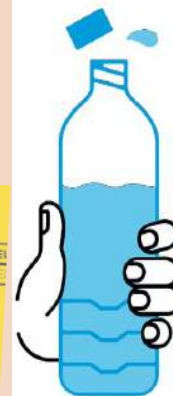
Ce dispositif nous permettra de prévenir les risques liés à ces épisodes saisonniers et d'accompagner au mieux les personnes qui en font la demande.

EN CAS DE MALAISE, **APPELEZ LE 15**

POUR EN SAVOIR PLUS : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)

www.meteo.fr pour consulter la météo et la carte de vigilance

www.solidarites-sante.gouv.fr • #canicule



JE BOIS RÉGULIÈREMENT DE L'EAU



Je mouille mon corps et je me ventile



Je mange en quantité suffisante



J'évite les efforts physiques



Je ne bois pas d'alcool



Je maintiens ma maison au frais : je ferme les volets le jour



Je donne et je prends des nouvelles de mes proches

En bref ...



Philippe Monteiro a depuis peu ouvert un magasin d'électroménager, image et son, au 11 Route de Lamotte.

Ouvert chaque jeudi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h30

Renseignements :

Tel. : 02 48 58 79 51 ou 06 37 98 35 82

Courriel : monteiro.elec@orange.fr

Site : <https://brinon-sur-sauldre.proxiconfort.fr>

Isa Groupe est un Groupement d'Economie Solidaire engagé au service du territoire, spécialisé dans la mise à disposition de personnel auprès des entreprises, collectivités, associations et particuliers.

Plus d'infos :

9 bis, avenue du Général-De-Gaulle
BPT3 AUBIGNY-SUR-NÈRE

02 48 58 28 13

accueil@isagroupe.fr

www.isagroupe.fr



Changement de propriétaire aux Six Biches

Après neuf années d'activité, et un départ en retraite bien mérité, Danielle Pitois a cédé son bureau de tabac à Nathalie Renault.

Le Centre de Loisirs

Depuis le 1^{er} janvier de cette année, la commune a repris la compétence du Centre de Loisirs qui était jusqu'alors une association.

Un budget a été alloué afin de pouvoir investir dans du matériel, des jeux et de l'ameublement. Un deuxième sanitaire a été construit au Mille-Clubs pour un meilleur confort.

L'accueil de Loisirs est ouvert la 1^{ère} semaine des petites vacances (sauf celles de fin d'année) et les trois 1^{ères} semaines des grandes vacances.

Une vingtaine d'enfants âgés de 4 à 17 ans ont déjà pu profiter des divers ateliers proposés, sorties et animations.



Etat Civil



Carnet Rose

Léo Léquippé, le 21/02
Ynès Benoiton, le 07/03
Enjy Martin, le 13/04
Lyiam Bierry, le 30/06



Ils ont dit Oui !

Cécile Siméon et Damien Védrines, le 16/02
Arielle Ruiz et Michel Blanchet, le 04/05
Annelise Mercier et Frédy Perlin, le 31/05
Marie Chartier et Fabrice Lachaise, le 01/06



Une pensée pour...

Aziadée Beaufiles épouse Durand, le 31/01
Halina Fronia, le 31/01
Pierrette Devos épouse Legesne, le 13/02
Christian Berneau, le 15/02
Jean-Claude Mansion, le 27/02
Léonel Bourderieux, le 14/04
Ginette Roger épouse Dubois, le 19/04

Hors commune
Jacqueline Wante, le 22/02
Jeannine Bourderieux épouse Vaslin, le 05/03
Chantal Boinvilliers, le 08/04
Monique Arnout épouse Thébaud, le 09/04
Emile Foltier, le 24/04
Ginette Bessèche épouse Bidault, le 08/06
Paulette Berthon épouse Corcelle, le 29/06

Les petits farcis



Ingrédients pour 4 personnes

- 8 Oignons
- 4 Tomates
- 4 Fleurs de courgettes
- 2 Aubergines
- 800 g Environ de hachis de viandes (porc / veau)
- 150 g Chair à saucisse
- 100 g Chorizo haché
- 1 Oeuf
- 2 cuil. à soupe Chapelure
- 1 Bouquet de persil
- 1 Bouquet de basilic
- 1 cuil. à café Cumin
- 20 g Riz
- Huile d'olive
- 20 g Gros sel
- Sel
- Poivre

Conseil : vous pouvez également farcir des poivrons, courgettes, champignons ou pommes de terre précuites, en variant les herbes et épices. Et composer une farce à partir d'un reste de rôti de veau ou de jambon blanc.

Étapes de préparation

1. Lavez et séchez les tomates et les aubergines. Coupez les chapeaux des tomates, évidez-les. Faites-les dégorger avec un peu de gros sel en les retournant sur une grille. Coupez les aubergines en deux, évidez-les en conservant la pulpe.
2. Evidez les oignons en conservant la pulpe.
3. Mixez les pulpes de légumes avec le persil lavé, les viandes, l'œuf et la chair à saucisse. Salez et poivrez.
4. Parsemez un peu de riz dans le fond des tomates et oignons.
5. Ajoutez le chorizo à un quart de la préparation pour farcir les oignons. Ajoutez le basilic haché à un quart de la préparation pour farcir les fleurs de courgettes. Ajoutez le cumin à l'autre quart de la préparation pour farcir les aubergines et utilisez le reste de farce pour farcir les tomates.
6. Préchauffez le four à 180 °C (th. 6).
7. Parsemez oignons et tomates d'un peu de chapelure.
8. Replacez les chapeaux des tomates et rangez-les dans un plat huilé (sauf les fleurs de courgettes). Versez un filet d'huile d'olive.
9. Enfouez pour 20 min. Ajoutez les courgettes farcies et prolongez la cuisson de 10 min.
10. Servez chaud.